

Dans le cadre du cours de découverte professionnelle, les élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} réalisent **2 ou 3 stages en entreprise** sur le temps scolaire. Ces stages leur permettent de découvrir la réalité du monde du travail et de l'entreprise et d'**élaborer un projet professionnel**. Ils donnent lieu à un **rapport de stage** que l'élève pourra présenter lors de l'oral du C.F.G.

L'orientation en fin de 3^{ème}, éclairée par les indications du médecin scolaire, se fait généralement en direction des **lycées professionnels**, des **C.F.A.**, des **C.F.A.S.**, des **M.F.R.** où les élèves préparent **C.A.P.**, **B.E.P.** ou **BAC PRO**.

Certains élèves, à condition que leurs résultats scolaires le permettent, peuvent être orientés vers un lycée d'enseignement général.

Le Principal, Françoise Ourcival
Contacts : 04 66 38 84 18
accueilcollege@samuelvincent.fr

Présentation du Collège

Le collège privé d'enseignement adapté Samuel Vincent est un établissement scolaire **sous contrat d'association** avec l'Etat depuis 1991.

Son action s'inscrit dans le dispositif départemental de scolarisation des élèves dont la scolarité est fortement perturbée soit par des problèmes de santé, soit par une situation de handicap. Elle se construit ainsi en partenariat avec les services académiques de **l'Inspection A.S.H.** et de la santé scolaire.

Par ailleurs, depuis sa création en 1973, le collège est l'un des services de **l'Association Samuel Vincent** et en représente le pôle pédagogique.

Qui ?

Les élèves reçus présentent **des troubles de santé, des troubles spécifiques du langage et/ ou se trouvent en situation de handicap moteur ou sensoriel**. Outre une fragilité psychologique, ces situations induisent une grande lenteur, des difficultés d'apprentissage et de mise en œuvre ainsi que des **retards scolaires** importants.

Cependant, grâce à une pédagogie adaptée, les élèves progressent à l'intérieur du programme du collège et en acquièrent les notions indispensables à la poursuite de leur formation.

Où ?

Le collège est situé au 27 rue de Saint-Gilles, à Nîmes. Il est **accessible aux élèves à mobilité réduite**. Il accueille 40 élèves ; ce faible effectif offre le double avantage **d'un cadre sécurisant et d'un suivi individualisé**.

Comment ?

Les élèves sont orientés sur **décision de la commission de l'Education Nationale relevant de l'enseignement adapté**. Elle est composée de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant, l'Inspectrice A.S.H., d'un médecin de santé scolaire, d'un psychologue scolaire, d'un médecin du Conseil Général, d'une assistante sociale, de l'enseignant référent rattaché au collège, d'un représentant des parents d'élèves, du directeur de l'Association Samuel Vincent et du Principal. Elle examine les **dossiers de demande d'orientation** vers le collège qui contiennent **bilans médicaux récents et demande écrite des parents** ; ceux-ci sont constitués par l'établissement d'origine de l'élève et adressés à **l'enseignant référent du collège Samuel Vincent : Magali Queyranne, Inspection ASH, 601 rue Néper, 30000 Nîmes**

Quoi ?

Le collège propose les 4 niveaux **de la 6^{ème} à la 3^{ème}**. Il prépare aux examens du **C.F.G.** et du **D.N.B.** Toutes les matières y sont enseignées.

Toutefois le rythme de la **progression**, le contenu des **programmes** et les **compétences** évaluées sont **adaptés** aux spécificités des élèves. En outre, une **pédagogie individualisée** permet de répondre au mieux aux difficultés de chacun et de soutenir chacun dans ses apprentissages.

Avec qui ?

Une **équipe pédagogique polyvalente et stable** composée de 3 enseignants à temps complet, dont le Principal, et de 3 enseignants à temps partiel ; de 2 auxiliaires de vie scolaire individuels par niveau affectés aux élèves à mobilité réduite ou présentant des troubles de la motricité fine et d'une secrétaire chargée de la surveillance des récréations et de l'encadrement des élèves demi-pensionnaires.

Grâce à leur présence aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation, les enseignants suivent **l'évolution de chaque élève** et installent des conditions favorables à un **dialogue fructueux avec les familles**.

Avec quels moyens ?

Une **salle d'informatique** équipée d'ordinateurs ; **un tableau interactif par salle de classe** ; **un service de restauration** assuré par l'Association Samuel Vincent et servi dans ses locaux ; un parc de **véhicules** de l'Association Vincent mis à la disposition du collège pour les sorties scolaires ; **une bibliothèque** régulièrement enrichie par des emprunts réalisés auprès de la Médiathèque.

Et après ?